EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005

Compte rendu affiché le : 02/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents: M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M.

RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; MIE VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; MIE MILLET; M.

BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

Absents représentés : M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à

Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M.

RODRIGUEZ)

Absents excusés: Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents:

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Votants	21

Objet : Créance irrécouvrable

Le conseil municipal est invité à admettre en non valeur deux titres émis en 2004 relatifs à la garderie périscolaire. Il s'agit de dettes qui n'ont pas pu être recouvrées par le comptable public bien qu'il ait utilisé tout les moyens juridiques à sa disposition.

En conséquence, à la demande du percepteur, la délibération doit être prise pour annuler la dette et prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Il s'agit de deux titres pour un montant total de 11 euros .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande, en date du 24.03.2005, du trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 455/04 pour un montant de 7 €,
- VU la demande, en date du 03/05/2005, du trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 951/04 pour un montant de 4 €,
- CONSIDERANT que les mesures mises en oeuvre pour recouvrir ces sommes n'ont pas abouti,
- DECIDE de remettre les dettes ci-dessus définies,
- PRECISE que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 26 mai 2005 Le Maire, Paul LAFFLY. Pour Extrait Conforme,



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 03/06/2005 Publication ou affichage du 03/06/2005 Paul LAFFLY, Maire